

LE QUOTIDIEN DE L'ART

04.03.26

MERCREDI

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Léger, Tanguy et de Staël tombent dans le domaine public



ÉTATS-UNIS

Diya Vij, commissaire aux affaires culturelles de la ville de New York

ROYAUME-UNI

Collect, la foire qui élargit les frontières du « craft »



AUTRICHE

Le prix Kokoschka à Jakob Lena Knebl et Ashley Hans Scheirl

43

Les pays représentés à Art Basel

À mi-chemin entre Art Basel Qatar, programmée début février, et Art Basel Hong Kong, prévue fin mars, la foire bâloise a dévoilé la liste de galeries prévues pour sa prochaine édition, du 18 au 21 juin (*preview* VIP les 16 et 17 juin). Un record historique de 43 pays seront représentés, dont quatre ne l'avaient jamais été à Bâle : la Côte d'Ivoire, avec la galerie Cécile Fakhoury (Abidjan, Dakar, Paris), le Liban avec Marfa' Projects (Beyrouth), l'Arabie saoudite avec Athr Gallery (Djeddah) et la Turquie avec Öktem Aykut (Istanbul). Au total, 290 galeries seront au rendez-vous, dont 21 sont de nouvelles recrues. Huit galeries rejoignent le secteur principal après leur passage au sein des secteurs

Feature, Statements et Première, à l'instar de la Parisienne Marcelle Alix, la Londonienne Pippy Houldsworth et la Tbilissienne LC Queisser, tandis que quatre enseignes y font directement leur entrée : Berry Campbell (New York), Tim Van Laere Gallery (Anvers, Rome), Phillida Reid (Londres) et Ortuzar (New York). La France est particulièrement bien représentée au sein du secteur Feature, qui regroupera cette année 16 artistes historiques et accueillera pour la première fois la galerie Cécile Fakhoury, avec des œuvres de Souleymane Keïta, ainsi que Kaléidoscope (Paris), qui mettra en lumière les toiles politiques des années 1960-1970 d'Eduardo Arroyo.

JORDANE DE FAÏ

➔ artbasel.com

Retrouvez toutes nos offres d'abonnement sur lequotidiendelart.com/abonnement

Le Quotidien de l'Art est édité par Beaux Arts & cie, sas au capital social de 2 100 220,80 euros
9 boulevard de la Madeleine – 75001 Paris rcs Paris n°435 355
896 - CPPAP 0330 W 91298 issn 2275-4407
Propriétaire : Frédéric Jousset
www.lequotidiendelart.com – un site internet hébergé par Platform.sh, 131, boulevard de Sébastopol, 75002 Paris, France
– tél. : 01 40 09 30 00.

Directrice générale Solenne Blanc
Directeur de la rédaction Fabrice Bousteau
Directeur général délégué et directeur de la publication Jean-Baptiste Costa de Beauregard
Éditrice adjointe Constance Bonhomme

Rédacteur en chef Rafael Pic (rpic@lequotidiendelart.com)
Rédactrices en chef adjointes
Alison Moss (amoss@lequotidiendelart.com)
Magali Lesauvage (mlesauvage@lequotidiendelart.com)
Cheffe de rubrique Marine Vazzoler (mvazzoler@lequotidiendelart.com)
Rédactrice Jade Pillaudin

Contributeurs de ce numéro Jordane de Faï, Brook S. Mason, Stéphanie Pioda, Alain Quemin
Directrice du studio graphique Hortense Proust
Maquette Anne-Claire Méry
Secrétaire de rédaction Aude Jouanne
Iconographe Lucile Thépault

Publicité digital et print (advertising@lequotidiendelart.com)
Pôle Art France Peggy Ribault, Clara Debrois, Julie Livan
Pôle Hors captif Hedwige Thaler, Elvire Schardner
International Sales Dominique Thomas
Studio Lola Jallet (studio@beauxarts.com)

Abonnements abonnement@lequotidiendelart.com
tél. : 01 82 83 33 10

Couverture Nicolas de Staël, *Parc des Princes (Les grands footballeurs)*, 1952, huile sur toile, 201 x 351,5 cm. Le musée d'Art moderne de Paris, 11 octobre 2023, pour la rétrospective consacrée à Nicolas de Staël. © Photo Riccardo Milani / AFP.

Collect 2026. Vadim Kibardin, *Black Nostalgia*, 2025. Galerie Mia Karlova (Amsterdam). © Courtesy Galerie Mia Karlova.

© ADAGP, Paris 2026, pour les œuvres des adhérents.



Alexander Calder

Lion Tamer, Lion and Cage
(détail) de la série « Circus »,
1926-1931, fil métallique, fil,
tissu, boutons, métal peint,
bois, métal, cuir et ficelle,
dimensions variables.
New York, Whitney Museum
of American Art.

© Photo Jens Mortensen / 2025
Calder Foundation / Adagp, Paris
2026.

Le cirque de Calder, centenaire

De Calder, on retient souvent ses sculptures de moyennes dimensions ou même monumentales, mobiles bien sûr, mais également stables. Avant de développer tout cet œuvre qui l'a inscrit durablement dans l'histoire de l'art, le sculpteur a produit, voilà 100 ans, un ensemble de petites sculptures plus intime, qui, déjà, explorait les notions d'équilibre et de mouvement qui allaient marquer durablement sa démarche. Comme beaucoup d'artistes de son époque (on peut penser ici à Picasso ou aux dadaïstes), Calder était fasciné par le monde du spectacle populaire, les acrobates et l'univers du cirque. C'est ainsi qu'il a créé tout un ensemble miniature inspiré du monde circassien bricolé à partir des matériaux les plus humbles, fil métallique, mais aussi morceaux de bois ou de métal, bouts

de textiles divers, de cuir, de carton ou de papier, cure-pipes, bouchons, ficelles ou même... coques de cacahuètes ! D'ingénieux et malicieux mécanismes permettaient de donner vie à tout ce petit monde devenu marionnettes que Calder prenait plaisir à actionner, notamment pour ses amis artistes. Alors que l'art d'aujourd'hui sombre facilement dans le monumental, ce bric-à-brac aussi modeste que joyeux (à voir prochainement à la Fondation Louis Vuitton) apparaît d'autant plus réjouissant. Ce centenaire touche par sa fraîcheur.

ALAIN QUEMIN

➔ « High Wire: Calder's Circus at 100 », Whitney Museum of American Art, New York, jusqu'au 9 mars 2026.

A voir aussi à la Fondation Louis Vuitton à partir du 15 avril 2026.

whitney.org

TÉLEX 04.03

➔ Du 18 au 31 mars, Christie's organisera sa première vente aux enchères new-yorkaise consacrée aux animés et mangas japonais. « Anime Starts Here: Japanese Subculture Reimagines Tradition » se déroulera dans le cadre de la série de ventes organisées durant la semaine d'art asiatique de la maison, et réunira une quarantaine de lots, dont des celluloids originaux du film *Nausicaä de la Vallée du Vent* (1984) de Hayao Miyazaki, des dessins originaux d'Osamu Tezuka, ou encore des affiches de film d'époque de *Godzilla*.

➔ En raison des bombardements au Moyen-Orient, la galerie Perrotin a annoncé qu'elle ferait temporairement les portes de son espace à Dubaï, et repousse l'ouverture de son exposition consacrée à l'artiste koweïtienne Monira Al Qadiri.

➔ Les musées nationaux de Liverpool ont annoncé que la sculptrice numérique Rayvenn Shaleigha D'Clark s'est vu attribuer un contrat de 30 000 livres sterling pour la direction artistique et le développement des panneaux de fer qui feront partie du nouveau pavillon d'entrée de l'International Slavery Museum. Sélectionnée parmi plus de 150 candidats, l'artiste travaillera avec des architectes, des ingénieurs en structure et des partenaires locaux afin de « refléter les histoires, les héritages et les expériences vécues représentés dans le musée », précise l'institution.

➔ La galerie Hauser & Wirth représente désormais la succession de l'artiste italienne Carol Rama, en collaboration avec la galerie Isabella Bortolozzi, basée à Berlin. La première exposition de l'artiste chez Hauser & Wirth aura lieu à New York en mai. En janvier, la galerie avait annoncé la représentation de la peintre allemande Conny Maier (représentée conjointement avec la galerie Société de Berlin).



© Photo Xavier Petromellis.

ÉTATS-UNIS

Diya Vij, commissaire aux affaires culturelles de la ville de New York

Élu maire de New York en novembre 2025, Zohran Mamdani a nommé la curatrice Diya Vij au poste de commissaire aux affaires culturelles de la ville, le 28 février dernier. Plus grand bailleur de fonds municipal pour la culture de tout le pays, le Département des affaires culturelles (DCA) de New York a versé 245 millions de dollars pour soutenir 1 000 entités culturelles à but non lucratif au cours du dernier exercice financier. Âgée de 40 ans, Diya Vij est la première personne d'origine sud-asiatique à exercer cette fonction. Elle occupait jusqu'à récemment le poste de vice-présidente des programmes artistiques et curatoriaux au sein de l'organisation à but non lucratif Powerhouse Arts, à Brooklyn. Son parcours est marqué par le développement d'initiatives tournées vers l'innovation. Avant sa nomination au DCA de New York, elle occupait le poste de curatrice chez Creative Time,

où elle a lancé le CTHQ, un espace destiné aux artistes travaillant à la croisée de l'art et de la politique. Elle a également créé une bourse pour les artistes engagés socialement, relancé le Creative Time Summit, et joué un rôle déterminant dans la réalisation d'un certain nombre de commandes d'œuvres d'art public. Elle a également travaillé pendant près de cinq ans à la High Line, au Queens Museum et à la DCA, de 2014 à 2018, sous l'autorité de Tom Finkelpearl, durant le mandat de Bill de Blasio (2014-2021). Zohran Mamdani a qualifié Diya Vij dans le *New York Times* de « leader visionnaire et profondément réfléchi, qui comprend que l'art n'est pas un simple ornement pour cette ville, mais qu'il en est un élément essentiel [...] Sous la direction de Diya, nous nous battons pour que New York reste une ville où les artistes peuvent se permettre de vivre et de créer ». Diya Vij devra toutefois composer avec une réduction budgétaire de 30 millions de dollars, alors que le projet de budget préliminaire de la ville indique un déficit de 5,4 milliards de dollars sur deux ans.

BROOK S. MASON

➔ nyc.gov



BeauxArts

Magazine

Plongez au cœur des mythes et des métamorphoses dans l'art

À retrouver en librairies et sur BeauxArts.com





Collect 2026, Somerset House, Londres.
© Photos Shin Miura / Collect 2026.

Collect 2026.
Les œuvres de Jongjin Park et Morten Løbner Espersen sur le stand de la galerie Daguet Bresson (Paris).



ROYAUME-UNI

Collect, la foire qui élargit les frontières du « craft »

« Aujourd'hui, nous souhaitons moins nous encombrer d'objets et accorder davantage de sens à ceux que nous possédons », affirmait TF Chan, le directeur de la foire londonienne Collect, lors de son ouverture au public le 25 février dernier. Une volonté affirmée chez la génération Z, particulièrement préoccupée par la question du développement durable. Nommé au poste il y a neuf mois, TF Chan – auparavant journaliste au magazine *Wallpaper** – a souhaité adapter la foire aux mutations du marché des objets contemporains de collection, qui fédère une clientèle de plus en plus diverse sur le plan générationnel et géographique. Une quarantaine d'exposants étaient rassemblés dans le complexe architectural néoclassique de



Collect 2026.

Vue du stand de la galerie Mia Karlova (Amsterdam).

Au premier plan : Vadim Kibardin, *Black Nostalgia*, 2025, *Off White Miracle XXL Chair*, 2023, et *Black Gravity*, 2022. Au mur : Valeriya Isyak, *Spring Garden*, 2026.

© Photo Shin Miura / Collect 2026.

la Somerset House, à l'occasion de cette 22^e édition, soutenue par le Crafts Council (agence nationale de développement pour les métiers d'art au Royaume-Uni). L'offre de galeries y était significativement renouvelée : 14 étaient de nouvelles venues, contre 8 en 2025. La portée internationale de la foire a aussi été accentuée : 12 galeries étrangères étaient au rendez-vous – contre 9 l'année précédente –, ainsi que des créateurs de plus de 50 nationalités (une trentaine étaient représentées en 2025). Autre nouveauté : la présence renforcée du mobilier fonctionnel, afin de répondre à la demande croissante pour ce type d'objets. L'occasion pour la galerie Mia Karlova (Amsterdam) de déployer un étonnant fauteuil blanc cassé de Vadim Kibardin (22 000 £) entièrement façonné à partir de rebuts en carton, dont la silhouette s'apparente à celle d'un millefeuille. « Une clientèle plus jeune et internationale s'intéresse à ce type d'objets. Elle est à la recherche de pièces singulières, porteuses d'un récit et ancrées dans une logique d'économie circulaire », explique Mia Karlova. Cherchant à élargir la notion de « craft britannique » pour affirmer ainsi la diversité du pays, TF Chan a choisi de braquer cette année les projecteurs sur la technique de la laque, prochainement mise à l'honneur au Victoria & Albert Museum. « Nous cherchons à déployer les possibilités de cette technique riche en variations, dont les expressions diffèrent significativement entre la Chine et le Japon », explique Susanna Pang,

fondatrice de la galerie hongkongaise SOIL, qui présentait à l'occasion des pièces sculpturales de Ma Gaoxian (180 £ pour les petites boîtes et 2 600 £ pour une pièce murale grand format). La technique de la laque présente aussi des vertus sur le plan commercial : « Les objets sont faciles à transporter, légers, et ne demandent pas beaucoup de maintien, seulement à être abrités de la lumière du jour », explique la galeriste, signalant que 80 % du stand avait été vendu à quelques jours de la fermeture. Seule enseigne française au rendez-vous, Daguet Bresson (Paris) présentait à la foire une sélection de joyeuses céramiques colorées (entre 2 000 et 22 000 €), dont celles de Jongjin Park et Morten Løbner Espersen, nommés finalistes du Loewe Foundation Craft Prize 2026. Cherchant à préserver son ancrage à Londres, Florian Daguet Bresson a choisi la foire pour sa réputation et ses tarifs plus avantageux que le PAD (le stand à Collect est proposé à 539 £ le mètre carré), mais regrettait les lourdeurs administratives liées au Brexit. Le galeriste s'estimait toutefois satisfait du volume global d'acquisitions, à la fermeture de la foire, ainsi que des contacts qu'il avait pu y nouer : « La foire est fréquentée par une clientèle de qualité, fine connaissance des métiers d'art et par conséquent plus réceptive à la céramique », conclut-il.

ALISON MOSS

➔ somersethouse.org.uk/whats-on/collect-2026

AUTRICHE

Le prix Kokoschka à Jakob Lena Knebl et Ashley Hans Scheirl

Décerné tous les deux ans depuis 1981 par l'université des arts appliqués (Die Angewandte) de Vienne, le prix Kokoschka 2026, doté de 20 000 euros financés par l'État autrichien, soutient un artiste dont l'œuvre partage une vision et une visée avant-gardistes dans la lignée de celles d'Oskar Kokoschka. La récompense a honoré plus d'un chef de file de l'art moderne et contemporain, à l'instar de Hans Hartung, Mario Merz, Gerhard Richter, Siegfried Anzinger, Agnes Martin, Jannis Kounellis, John Baldessari, Maria Lassnig, Valie Export, William Kentridge, Yoko Ono, Peter Weibel, Monica Bonvicini, Lawrence Weiner, et dernièrement, Miriam Cahn en 2024. Le prix 2026 a été remis jeudi 26 février à Jakob Lena Knebl et Ashley Hans Scheirl, diplômés des universités de l'art et des arts appliqués de Vienne.



Jakob Lena Knebl
et Ashley Hans Scheirl,
prix Kokoschka 2026.

© Photo Christian Benesch.

Le duo, qui a représenté l'Autriche à la Biennale de Venise en 2022 et a fait l'objet d'une exposition au Palais de Tokyo à l'hiver 2023-2024, « conçoit avec fantaisie d'opulents "espaces du désir", qui entremêlent peinture, film, design, langage, performance et références spatiales, et permettent un développement de l'art conceptuel, de la peinture et de l'installation. Leurs œuvres, qui s'inscrivent dans la thématique inspirante du discours sur le corps queer-féministe et trans, font des références directes, parfois explicites, à l'examen du genre et de la sexualité dans l'art moderne, tel qu'on le retrouve dans le travail d'Oskar Kokoschka », a expliqué le jury.

JORDANE DE FAÏ

➔ dieangewandte.at

LE FOCUS

Newsletter réservée aux abonnés

Découvrez ce dimanche
le regard personnel
de Marine Vazzoler sur l'actualité.

Précédemment :
Vivre d'art et d'eau fraîche, vraiment ?



Léger, Tanguy et de Staël tombent dans le domaine public



Cette année, ce sont les artistes morts en 1955 qui tombent dans le domaine public. Une aubaine pour tous ceux qui veulent reproduire ou détourner des œuvres de Léger, Tanguy ou de Staël, mais un coup pour les ayants droit attachés à la valorisation de l'œuvre de leurs aïeuls.

Fernand Léger (d'après)

La Grande Parade couleurs en dehors, 1990, tapisserie de Gisèle Brivet, 403 x 530 cm. Biot, musée national Fernand-Léger, « Léger, peintre de la couleur. Nouveau parcours des collections », jusqu'au 25 mai 2026.

© Photo Gérard Blot / Grand PalaisRmn / Adagp, Paris, 2026.

Ci-dessous :

Yves Tanguy

Jour de lenteur, 1937, huile sur toile, 92 x 73 cm. Paris, musée national d'Art moderne.

© Photo Tolo Balaguer / Alamy.

Nicolas de Staël

Parc des Princes (Les grands footballeurs), 1952, huile sur toile, 201 x 351,5 cm.

Le musée d'Art moderne de Paris, 11 octobre 2023, pour la rétrospective consacrée à Nicolas de Staël.

© Photo Riccardo Milani / AFP.

PAR STÉPHANIE PIODA

Un véritable coup de bambou ! Après Raoul Dufy, Francis Picabia, Albert Gleizes en 2024, Henri Matisse, André Derain et Frida Kahlo en 2025, cette année voit un nouveau trio de stars tomber dans le domaine public : Fernand Léger, Yves Tanguy et Nicolas de Staël. Le couperet fatidique tombe 70 ans après la mort de l'artiste, auxquels s'ajoute l'année civile en cours – cela concerne donc tous les artistes morts en 1955. « *Du fait des auteurs tombés dans le domaine public depuis 3 ans, c'est plus de 3 millions d'euros de perception de droits d'auteur en cumulé qui ne peuvent plus avoir lieu, sur un montant annuel de 56 à 57 millions d'euros de perceptions* », constate Marie-Anne Ferry-Fall, directrice de l'ADAGP, l'organisme chargé de cette collecte.



Le rôle crucial des familles d'artistes

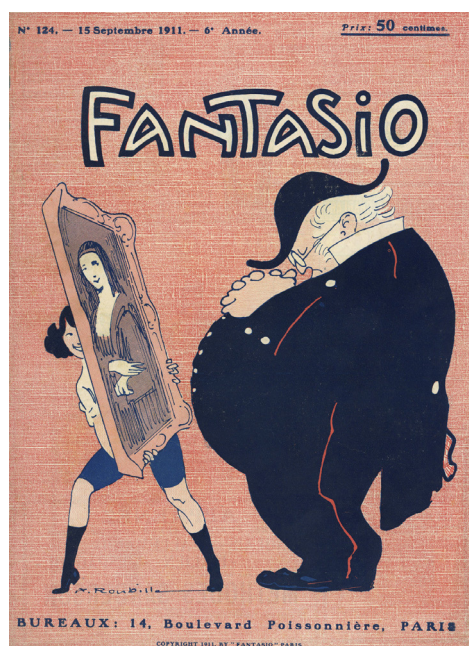
Quiconque peut désormais reproduire, copier, détourner ou transformer les œuvres de la soixantaine d'auteurs nouvellement concernés sans demander d'autorisation ni payer de droits. Ce qui peut avoir des conséquences pour les familles d'artistes mobilisées pour la promotion de leurs aïeuls, comme le détaille Marie-Anne Ferry-Fall. « *Les droits d'auteur sont des revenus qui permettent de créer*



« Les droits d'auteur sont des revenus qui permettent de créer des catalogues raisonnés, de faire la chasse aux faux artistiques, de garantir la qualité des reproductions des œuvres... »

MARIE-ANNE FERRY-FALL, DIRECTRICE DE L'ADAGP.

© Photo Caroline Bleux.



Auguste Roubille

Vol de la Joconde, gravure en couverture de la revue *Fantasio* en septembre 1911.

© Collection Gregoire / Bridgeman Images.

Ci-dessous :

Jeanne Lauvernay-Petitjean

Nature morte, non datée, huile sur toile.

© DR.

Auguste Chabaud

Collines, femmes en vue de leur village, avant 1924, huile sur toile, 77 x 125 cm. Nîmes, musée des Beaux-Arts.

des catalogues raisonnés, de faire la chasse aux faux artistiques, de garantir la qualité des reproductions des œuvres, de prendre du temps pour ouvrir les archives aux commissaires d'exposition, aux critiques d'art, de gérer des prêts d'œuvres pour les expositions... Le rôle des successions est important dans la vitalité de tout l'écosystème culturel et les droits d'auteur y participent. » Si les ayants droit sont mobilisés, ils accompagnent et soutiennent un travail scientifique et promotionnel afin que l'artiste ne tombe pas dans l'oubli s'il n'est pas déjà défendu par les institutions et par le marché. Ce n'est cependant pas toujours le cas ou une garantie, comme l'attestent le grand nombre de méconnus du cru 2026 : Jeanne Lauvernay-Petitjean (1875-1955), qui excellait dans les natures mortes, le sculpteur Paul-Émile Bigeard (1886-1955) – dont les œuvres ravalées en vente publique ont peiné à trouver preneur ces dernières années –, le peintre Marcel-Louis Charpax (1890-1955), Auguste Roubille (1872-1955), qui a notamment illustré de 1906 à 1933 les couvertures du magazine satirique *Fantasio*, ou Robert Poughéon (1886-1955), pourtant prix de Rome en 1914, qui a été directeur de la Villa Médicis en 1942 et du musée Jacquemart-André de 1943 à sa mort. À côté, on voit un regain d'intérêt pour un artiste comme Auguste Chabaud (1882-1955) – peintre à la fois fauve et expressionniste soutenu par la galerie Alexis Pentcheff et que la ville de Graveson-en-Provence célèbre dans un musée à son nom –, comme en témoigne *Filles avec un client* (1907), frappé à 156 000 euros à Troyes le 29 mai 2024 par Boisseau-Pomez.

Fin du droit de suite aussi

Le droit d'auteur est une des composantes du droit patrimonial, complété par le droit de suite – de 0,25 % à 4 % du prix de revente d'une œuvre dans la limite d'un plafond fixé à 12 500 euros –, qui devient caduque en même temps que le droit d'auteur. Pour un galeriste comme Franck Prazan, qui présente régulièrement des œuvres de Nicolas de Staël sur les foires, « au risque de paraître iconoclaste, nous avons toujours considéré le droit de suite, en dépit de la charge très importante qu'il représente pour la galerie, comme la promesse d'une relation synallagmatique avec les familles d'artistes ». La cote du « Prince foudroyé » – comme l'avait baptisé Laurent Greilsamer dans sa monographie



Robert Pougheon

Billet de 50 francs, 1946.

© DR.



« Rien ne change pour nous dans notre approche de nos relations avec la famille de Staël, laquelle va bien au-delà du droit de suite Nous trouverons les moyens de continuer à soutenir leurs actions que nous considérons comme un modèle du genre pour une famille d'artiste. »

FRANCK PRAZAN GALERISTE.

publiée en 2009 – était au plus haut en 2019, avec un record à 17 469 000 euros chez Christie's Paris pour son *Parc des Princes*, une toile monumentale de 201 x 351,5 cm. Son marché est par ailleurs concentré en France, où 12 œuvres sont passées aux enchères en 2025. « Rien ne change pour nous dans notre approche de nos relations avec la famille de Staël, laquelle va bien au-delà du droit de suite, poursuit le galeriste. Nous trouverons les moyens de continuer à soutenir leurs actions que nous considérons comme un modèle du genre pour une famille d'artiste. » Enfin, la dernière composante du droit patrimonial est le droit moral qui demeure perpétuel, mais qui est rarement saisi lorsque des atteintes à l'image de l'artiste sont constatées, la plupart des ayants droit ayant des métiers très divers, sans connaissance de ce type de procédure. À côté d'autres grands noms dans le monde des arts plastiques – dont Maurice Utrillo –, la littérature compte Paul Claudel ou Thomas Mann, la musique, Charlie Parker ou Arthur Honegger, le cinéma, James Dean, et la science, Albert Einstein.



Maurice Utrillo

*La Maison Berlioz, 1914,
huile sur contreplaqué,
91,5 x 121 cm.
Paris, musée de l'Orangerie.*

© Photo Lana Rastro / Alamy.